

N° 133.

Navigation de l'Escaut.

Note du 14 décembre 1850, adressée par lord Ponsonby et M. Bresson au comité diplomatique.

Lord Ponsonby et M. Bresson ont l'honneur d'informer M. le président et MM. les membres du comité des relations extérieures, que LL. EE. les plénipotentiaires des cinq cours, dans une conférence tenue au Foreign Office, le 10 décembre 1850, ont reçu du plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas des explications relatives aux empêchements qui entravent encore la navigation de l'Escaut.

Il en est résulté que, si S. M. avait hésité à révoquer les mesures de précaution, adoptées le 20 octobre, en tant qu'elles affectent la navigation de l'Escaut, c'était surtout dans l'hypothèse du renouvellement possible des hostilités.

Leurs Excellences ont pensé que sous ce rapport, le sens des stipulations convenues entre les plénipotentiaires des cinq cours n'a pas entièrement été saisi; — qu'il doit être entendu que la cessation des hostilités est placée sous la garantie immédiate des cinq cours, et que les renouveler serait en opposition ouverte avec les intentions salutaires qui ont dicté les démarches faites par les cinq puissances, pour arrêter l'effusion du sang.

Leurs Excellences ont en conséquence engagé S. M. le roi des Pays-Bas à révoquer le plus tôt possible les mesures de précaution qui entravent encore pour le moment la navigation de l'Escaut, et à compléter ainsi la levée du blocus, telle que les plénipotentiaires l'ont comprise dès le principe; et il n'y a pas lieu de douter que cette invitation ne soit suivie d'un plein effet.

Leurs Excellences, prenant en considération la note verbale du 5 décembre 1850 (a), ont décidé en outre que la conférence ferait les démarches nécessaires, près du gouvernement de S. M. le roi des Pays-Bas, pour que les bâtiments de commerce belges ne fussent pas molestés par les vaisseaux de guerre de Sa Majesté.

Quant à la question du pavillon, il a été convenu qu'elle ferait l'objet d'une discussion ultérieure.

Lord Ponsonby et M. Bresson, en communiquant à M. le président et à MM. les membres du comité diplomatique cette information, qui leur semble dissiper tous les doutes et écarter toutes les difficultés, espèrent que la conclusion si désirable des

négociations ne pourra plus souffrir de retard, et ils les prient d'agréer l'assurance de leur haute considération.

(A. C.)

N° 134.

Navigation de l'Escaut.

Rapport fait dans la séance du 16 décembre 1850, par M. VAN DE WEYER, président du comité diplomatique.

Le président du comité diplomatique a l'honneur d'annoncer au congrès national que, dans la soirée du 14, le comité diplomatique a reçu de MM. les commissaires délégués de LL. EE. les plénipotentiaires des cinq grandes puissances, une note relative à une conférence tenue au Foreign Office, le 10 décembre 1850, à laquelle on s'en était référé pour la solution de la difficulté sur la libre navigation de l'Escaut. De cette note, il résulte que si le roi de Hollande a hésité à révoquer les mesures de précaution adoptées le 20 octobre, en tant qu'elles affectent la navigation de l'Escaut, c'était surtout dans l'hypothèse du renouvellement possible des hostilités.

Mais LL. EE. déclarent que, sous ce rapport, le sens des stipulations convenues entre les plénipotentiaires des cinq cours n'a pas entièrement été saisi; et, en conséquence, LL. EE. ont engagé S. M. le roi de Hollande à révoquer le plus tôt possible les mesures de précaution qui entravent encore pour le moment la navigation de l'Escaut, et à compléter ainsi la levée du blocus, telle que les plénipotentiaires l'ont comprise dès le principe; et MM. les commissaires délégués ajoutent qu'il n'y a pas lieu de douter que cette invitation ne soit suivie d'un plein effet. Il résulte de la même note que les démarches nécessaires ont été faites près du gouvernement du roi de Hollande, pour que les bâtiments de commerce belges ne soient pas molestés par les vaisseaux de guerre de Sa Majesté.

Le président du comité diplomatique, qui se fera toujours un devoir de communiquer au congrès national toutes les questions dont la solution sera officiellement parvenue au comité, s'estime heureux d'apporter la preuve que le comité ne s'était point aventuré en promettant une solution satisfaisante sur ce point important.

Le président du comité diplomatique,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

(A.)

(a) Voir N° 129.